



Le jeudi 15 novembre 2018, à 20h30, le Conseil Municipal de Val d'IZÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du Tertre, sous la présidence de Thierry TRAVERS, Maire.

La convocation a été adressée par écrit au domicile des conseillers municipaux, le samedi 10 novembre 2018 et affichée.

**Membres élus : 23      En fonction : 23      Présents : 14**

**Membres présents :**

M. Thierry TRAVERS, Maire et Conseiller Départemental ; Mme Lisiane HUET, 1<sup>ère</sup> adjointe ; M. Emile PERRIER, 2<sup>ème</sup> adjoint ; Mme Maryse HUCHET, 3<sup>ème</sup> adjointe ; M. Claude DONVAL, 4<sup>ème</sup> adjoint ; Mme Laurence GERMAIN, 5<sup>ème</sup> adjointe ; M. Francis GAULARD ; M. Maurice TRAVERS ; Mme Monique GALLAIS ; Mme Régeane MAO ; Mme Michèle SAUDRAIS ; M. Michel GIEUX ; M. Gérard TRUFFAULT ; Mme Béatrice GUESDON

**Membres absents excusés :**

M. Bruno DELVA ; M. Denis BRÉAN ; Mme Christine REUCHERON ; M. Michel LAURENT ; M. Yann BOUVET ; M. Vincent PIPARD ; Mme Natacha PIHAN ; Mme Isabelle MUCKA ; Mme Véronique CHAMPION

Madame Laurence GERMAIN a été élue secrétaire de séance

❖ **Projets en cours**

**1. Réhabilitation et extension des locaux de la mairie**

Le maire informe l'assemblée que par jugement en date du 15.10.2018, le tribunal de commerce de St Malo maintient l'entreprise Lancelot en période d'observation jusqu'au 15 avril 2019.

Compte tenu des moins-values, le maire indique que les avenants 3 des lots 4 et 5 ont été révisés à la baisse, les montants de ces avenants sont les suivants : Lot 4 - Avenant 3 : + 1.875,00 € HT- Lot 5 - Avenant 3 : + 18.000,00 € HT. Il ajoute que les décisions suivantes ont également été prises:

Lot 6 - Avenant 1 : -2. 071 € HT

Lot 13 - Avenant 1 : +5. 866 € HT

Les travaux en cours, en intérieur, concernent la pose des cloisons, l'isolation, l'électricité, le chauffage et la ventilation. En extérieur, les travaux de reprise de fenestration et de rejointoiement se poursuivent, les forages ( 5 puits d'une profondeur de 100 ml) doivent être creusés semaine 47.

**2. Toilettes publiques**

Dans la nuit du 2 au 3 novembre, des dégradations volontaires ont été commises sur la façade des sanitaires, rue de l'Eglise. Ces faits ont fait l'objet d'une plainte déposée en gendarmerie.

Ces sanitaires seront désormais fermés le vendredi et samedi de 21 h00 à 9h00.

**3. Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif**

Le maire indique que :

- Les travaux d'extension sous RD n°794 sont réalisés, les réfections définitives seront réalisées à partir de lundi 19/11.
- La pose des équipements du poste de refoulement est réalisée. En attente du CONSUEL pour le raccordement électrique et la mise en service (3 semaines de délai, fin novembre).
- Les travaux d'extension sous RD n°505 sont réalisés, de même à la Coutançais, à la Petite Haie d'IZÉ, et à la Thébaudière ; ceux route de la Duchais se termineront semaine 47.
- La réfection de la RD n°505 et des rues annexes sera réalisée en bicouche et enrobé suite aux essais de réception et contre-essais de compactage.

#### 4. Plan Local d'Urbanisme

Le maire informe l'assemblée que la réunion de présentation du projet aux personnes publiques associées s'est déroulée le 14 novembre. A l'issue de celle-ci, 2 points d'achoppement apparaissent :

- le nombre de bâtiments retenus dans l'inventaire du bâti susceptible de changer de destination,
- la densité moyenne de logements à l'hectare,

Le projet va devoir être modifié, au risque à défaut, d'obtenir après arrêt du projet des avis critiques, voire des avis défavorables au projet.

Par ailleurs, le maire indique que la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, par décision en date du 14 novembre 2018, soumet le dossier de révision du PLU à évaluation environnementale.

#### ❖ Finances

##### 1. Fixation des tarifs des concessions dans les cimetières communaux

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal maintient pour l'année 2019, les tarifs 2018, soit :

	15 ans	30 ans	50 ans	Perpétuelle
<b>Concession standard</b> Environ 2,60 m <sup>2</sup>	118 €	235 €	355 €	1172 € (Hors taxes)
<b>Concession double</b> Environ 4 m <sup>2</sup>	234 €	467 €	705 €	2328 € (Hors taxes)
<b>Concession dépôt d'urnes cinéraires</b> Environ 0,63m <sup>2</sup> Cimetière St Florent	59 €	118 €	174 €	
<b>Concession columbarium</b> Cimetière St Florent	311 €			
<b>Concession enfantine</b> 1m <sup>2</sup>	Gratuité			

##### 2. Fixation des tarifs d'occupation du domaine public

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal maintient pour l'année 2019, les tarifs 2018, soit :

- Marchand ambulant, présence occasionnelle : 50,00€ par jour, quelle que soit la surface occupée et la durée de présence.
- Marchand ambulant autorisé à s'installer sur la place Jean Poirier pour l'animation commerciale
  - Avec branchement électrique : 10,00€ par présence quelle que soit la surface occupée ou 100€ le trimestre si plus de 2 présences mensuelle.
  - Sans branchement électrique : 5,00€ par présence quelle que soit la surface occupée ou 50€ le trimestre si plus de 2 présences mensuelle.

##### 3. Fixation des tarifs de location salles et matériel

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal maintient pour l'année 2019, les tarifs 2018, soit :

###### Maison des associations : Location Salle des Cartes

- |                             |                           |              |
|-----------------------------|---------------------------|--------------|
| ▪ Associations izéennes :   | Gratuit                   |              |
|                             | Chauffée (1/10 au 30/04 ) | Non chauffée |
| ▪ Particuliers izéens       | 70,00 €                   | 60,00€       |
| ▪ Particuliers hors commune | 80,00 €                   | 70,00€       |

###### Location de matériel

###### 1/Barrières métalliques de protection :

- |  |         |
|--|---------|
| Pour les associations izéennes :                                     | Gratuit |
| Pour les associations extérieures et les particuliers, la barrière : | 2,50 €  |
- Durée de la location limitée à 3 jours.

###### 2/Tables :

- |   |         |
|---|---------|
| Pour les associations izéennes :                                  | Gratuit |
| Pour les associations extérieures et les particuliers, la table : | 6,75 €  |

### 3/Chaises :

Pour les associations izéennes :	Gratuit
Pour les associations extérieures et les particuliers, la chaise:	0,75 €

### 4/Vaisselle :

Pour les associations izéennes :	Forfait 10€
Pour les personnes privées, la pièce :	0,30 €
Le couvert complet :	0,75 €

### 5/Chapiteaux (tentes de cérémonie) :

- la location, sans aide au montage pour 3 jours maximum :	Gratuit pour les associations 122,00 €
--	---

(Au-delà de trois jours, le montant de la location est calculé au prorata de la durée de location)

## Photocopies ou impressions informatiques

#### Pour les particuliers :

- Simple A4 N&B, jusqu'à 10 unités	0,40 € les suivantes : 0,20 €
- Simple A4 Couleur, jusqu'à 10 unités	0,70 € les suivantes : 0,40 €
- Recto-verso A4 N&B, jusqu'à 10 unités	0,50 € les suivantes : 0,25 €
- Recto-verso A4 couleur, jusqu'à 10 unités	0,80 € les suivantes : 0,50 €
- Photocopie format A3	Tarifs correspondants : A4 + 0,25 €

#### Pour les associations izéennes :

- Simple N&B A3 ou A4	0,10 €
- Recto-verso N&B A3 ou A4	0,15 €
- Simple couleur A3 ou A4	0,15 €
- Recto-verso couleur A3 ou A4	0,20 €

#### Pour les demandeurs d'emploi :

A3 ou A4, simple ou RV	0,15 €
------------------------	--------

## Accueil d'animaux au chenil municipal :

- Forfait d'accueil	25,00 €
- Et par jour de présence	15,00 €

### 4. Fixation des tarifs de facturation des biens cassés ou perdus

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs de facturation des biens loués et non rendus ou détériorés.

### 5. Fixation des tarifs de location de la salle du Tertre et du Centre culturel :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal maintient les réductions appliquées, soit :

- Particulier izéen : - 30% (non applicable sur le forfait chauffage)
- Association izéenne : - 60% (non applicable sur le forfait chauffage)
- Association izéenne à vocation éducative :- 80% (non applicable sur le forfait chauffage)

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal maintient pour les années 2019 et 2020, les tarifs 2018, soit :

SALLE DU TERTRE				
Objet	½ journée Du lundi au vendredi	1 journée De 9h00 à 8h00	2 jours Samedi et dimanche	Nouvel an Du 31.12 au 02.01 à 8h00
Salle	150€	250€	400€	800€
Forfait chauffage	40€	50€	100€	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal maintient pour l'année 2020, les tarifs 2019, soit :

<b>CENTRE CULTUREL</b>				
<b>OBJET</b>	<b>SALLE (foyer inclus)</b>	<b>½ SALLE (foyer inclus)</b>	<b>FOYER</b>	<b>CUISINE</b>
<b>LOCATION DEMI-JOURNEE 5 heures maximum (Sauf vendredi à partir de 19 h, samedi et dimanche). Ne s'applique pas aux associations</b>	300€	200€	75€	55€
<i>Forfait chauffage</i>	100€	70€	30€	
<b>LOCATION 1 JOURNEE (de 9h00 à 8h00 le lendemain)</b>	400€	300€	140€	90€
<i>Forfait chauffage</i>	130€	100€	40€	
<b>LOCATION 2 JOURS (de 9h00 à 8h00 le surlendemain)</b>	800€	550€	*****	150€
<i>Forfait chauffage</i>	220€	180€	*****	
<b>LOCATION WEEK-END Vendredi Samedi Dimanche (de 9 heures le vendredi à 8h le lundi matin)</b>	900€	570€	*****	180€
<i>Forfait chauffage</i>	310€ Ou 220€ si 2 jours chauffés	250€ Ou 180 si 2 jours chauffés	*****	
<b>LOCATION NOUVEL AN tout inclus du 31.12 au 02.01 à 8h00</b>	1705€			
<b>VAISSELLE</b>				
<b>10€ pour 50 couverts ou forfait 10€ si pas de repas ou association izéenne</b>				

#### **6. Aiguillon Construction** : Réaménagement d'un emprunt garanti

Afin de poursuivre ses contributions tant en neuf (650 logements locatifs par an) qu'en rénovation, Aiguillon construction a mis en place un plan d'actions visant notamment à stabiliser les coûts de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour la mise en œuvre de l'offre d'allongement de la Caisse des Dépôts et Consignation pour l'encours maximum et sur une durée de 10 ans, concernant l'emprunt garanti en 2014. Cet emprunt est relatif aux travaux de réhabilitation des logements situés rue de la Dévrie.

Compte tenu du réaménagement la durée de remboursement au 01.07.2018 est de 22 ans, et le capital restant dû et garanti s'élève à 98.506,16€ au 20.08.2018.

#### ❖ **Personnel communal**

##### **1. Modification du tableau des effectifs**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs et de :

- Transformer, au 01.12.2018, le poste de Garde Champêtre Chef en un poste de Garde Champêtre Chef Principal,
- Porter, au 01.01.2019, à 28h00, la durée hebdomadaire annualisée du poste d'adjoint d'animation de 24,62/35<sup>ème</sup>.

## **2. Attribution de chèques cadeaux**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accorder des chèques cadeaux d'un montant de 155€ au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année.

## **3. Règlement de formation : compte personnel d'activité**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier le règlement de formation approuvé en 2016 pour tenir compte de l'instauration du compte personnel d'activité (CPA) qui remplace désormais l'ancien DIF (droit individuel à la formation). Le CPA est constitué du compte personnel de formation (CPF) et du compte d'engagement citoyen (CEC). Le nouveau dispositif permet aux agents d'accéder à une qualification ou de développer leurs compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.

## **4. Gratification des stagiaires**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à 570,00 € bruts le montant maximum de la gratification versée aux stagiaires (non soumis à rémunération obligatoire) pour un mois à temps complet.

### **❖ Communauté d'Agglomération : Service commun « Informatique »**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal valide l'actualisation de la convention d'adhésion au service commun informatique,

Cette actualisation fait suite à l'adhésion au service de 16 nouvelles communes et de certains CCAS dont celui de la commune qui compte-tenu du volume de leur activité, doivent adhérer à titre individuel.

### **❖ Syndicat Départemental d'Énergie**

Le maire fait une présentation du rapport annuel d'activité du SDE 35 et indique qu'il est consultable sur le site du syndicat. Puis, il rappelle que l'ouverture des marchés de l'énergie impose de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité pour les sites supérieurs à 36 kVA.

La commune a donc adhéré au groupement de commande proposé par le SDE35 en 2015. Afin de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le SDE35 a décidé de dissoudre le groupement d'achat « Electricité » existant et de créer un nouveau groupement de commandes "Energie" permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide le retrait de la commune du groupement «Electricité» et l'adhésion au groupement « Energie ».

### **❖ SMICTOM Sud Est 35**

Le maire fait une présentation du rapport annuel d'activité du SMICTOM 35 et indique qu'il est consultable sur le site du syndicat.

Il rappelle également qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) deviendra une taxe « Incitative » (TEOMi).

La TEOMi comprendra deux parties :

- une part fixe calculée comme actuellement sur la valeur locative du logement,
- une partie variable (incitative) prenant en compte le nombre de présentations du bac gris à la collecte ou le nombre d'ouverture des bornes à ordures ménagères.

La TEOMi figurera sur l'avis de taxe foncière en 2020.

### **❖ Informations diverses**

Le maire indique que :

- les radars pédagogiques ont été installés rue de Combourg et rue Joseph Aubert,
- la rue St Etienne des eaux a fait l'objet d'une réfection partielle, grâce à un reste d'enveloppe financière de l'agence départementale,
- la cérémonie des vœux du maire à la population se déroulera **le vendredi 11 janvier 2019** à 19h30 au Centre culturel.